

Examen de brevet professionnel		Module de l'arboriculture
OF 02	Technique de production	
Conditions préalables	Le module est ouvert à toute personne bénéficiant d'un niveau de compétence équivalent au CFC d'arboriculteur et disposant d'une expérience pratique suffisante dans la branche ou le secteur visé.	
Compétences	<ol style="list-style-type: none"> 1. Choisir et appliquer conformément aux besoins de la culture des mesures de régulation de la charge adéquates, en tenant compte des conditions climatiques du moment, des conditions physiologiques et des exigences qualitatives. 2. Choisir et de mettre en œuvre des méthodes de traitement conformes à l'état physiologique des cultures, à la méthode de production de l'exploitation et aux considérations économiques. Vous êtes capable de vérifier le succès des mesures adoptées. 1. Assurer la nutrition des cultures fruitières et des baies ainsi que la fertilité des sols à long terme. Identifier, prévenir et corriger les symptômes de carences. 	
Contenus	<ul style="list-style-type: none"> – Techniques de régulation de la charge et planification dans le temps – Estimation de la charge et planification de l'éclaircissage – Influences de diverses mesures culturales sur l'état hormonal des végétaux – Systèmes de conduite – Approfondissement des bases en nutrition des plantes – Mode d'action et coût de divers fertilisants – Fumure et sa planification optimisées selon la culture – Fertigation et fumure foliaire des cultures fruitières et de baies – Calcul et interprétation des bilans de fumure d'exploitations arboricoles – Gestion du régime hydrique 	
Durée	Environ 50 h de temps d'enseignement Environ 40 h de temps d'apprentissage supplémentaire	
Evaluation	Un examen de module écrit a lieu à la fin du cours. Durée de l'examen : 90 min	
Reconnaissance	Le module est capitalisable pour l'obtention du brevet et de la maîtrise dans le champ professionnel de l'agriculture selon la liste des modules.	
Prestataires	Centres de formation, de vulgarisation et de séminaires agricoles, stations et offices cantonales d'arboriculture et de cultures spéciales (petits fruits)	
Validité	Six ans après l'évaluation du module	
Nombre de points	5 points	
Remarques		

Objectifs de formation détaillés		
Le (la) candidat(e) est capable de ...		Niveau C*
1.1	... Évaluer la charge d'une culture de fruits d'arbre ou d'arbuste, de proposer des mesures correctives et de les planifier et mettre en œuvre.	C6
1.2	... Comparer diverses mesures de régulation de la charge du point de vue de l'économie d'entreprise et de la physiologie, de choisir les mesures adaptées sur la base de ces connaissances et selon la situation.	C5
2.1	... De choisir des systèmes de culture sur la base des conditions d'exploitation et climatiques dominantes, de les installer et d'en assurer la maintenance.	C3
2.2	... De commenter la philosophie des diverses méthodes de formation et de taille et de les appliquer dans la pratique en fonction de la situation.	C3
2.3	... évaluer des cultures fruitières de toutes espèces d'après leur état physiologique et économique et de prendre des mesures adéquates pour améliorer la situation.	C6
2.4	... évaluer le succès des mesures correctrices de la technique culturale à l'aide de relevés correspondants.	C4
3.1	... Examiner divers sols quant à leur adéquation pour la culture fruitière et choisir des cultures envisageables d'après les caractéristiques des sols.	C4
3.2	... Reconnaître divers symptômes de carence existants, sur la base des analyses de sol et l'état d'une culture, en identifier les causes.	C4
3.3	... Évaluer l'état nutritionnel actuel d'une culture de fruits d'arbre ou d'arbuste et de proposer des mesures d'optimisation.	C6
3.4	... Analyser le coût et les bénéfices de divers engrais et méthodes d'épandage et de planifier les épandages spécifiques de la culture.	C5
3.5	... Établir un bilan nutritionnel pour une culture de fruits d'arbre ou d'arbuste, de l'analyser et de proposer les mesures correctrices.	C4
3.6	... De citer des raisons de l'épuisement du sol, de le reconnaître dans la pratique et de proposer des mesures préventives adéquates.	C3
3.7	... D'analyser le bilan hydrique d'une culture fruitières et de baies à l'aide de méthodes adaptées et de planifier sur cette base le moment et la quantité d'eau à apporter.	C4

* Niveau de connaissance selon Bloom